



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION N° CNIGP/LR/STG 2007/72

La Directrice de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R 642-33 et R. 642-34,

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2006 relatif à la reconnaissance des organismes de défense et de gestion par l'Institut national de l'origine et de la qualité en application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006,

Vu l'avis émis par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 14 juin 2007,

Décide :

Le « Syndicat des volailles fermières de l'Orléanais » est reconnu en tant qu'organisme de défense et de gestion pour l'indication géographique protégée suivante :

- Indication Géographique Protégée « Volailles de l'Orléanais ».

et les labels rouges suivants :

- Label Rouge 04-78 « Poulet Blanc 91 jours, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 05-78 « Dinde, Fermière élevée en plein air »
- Label Rouge 30-88 « Chapon, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 11-91 « Poularde, Fermière élevée en plein air »
- Label Rouge 09-92 « Pintade, Fermière élevée en plein air »
- Label Rouge 07-92 « Poulet Blanc, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 03-93 « Poulet Jaune, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 18-93 « Poulet Noir, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 14-95 « Poulet à Pattes Bleues, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 03-95 « Poulet Blanc 81 jours, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 06-04 « Chapon à Pattes Bleues, Fermier élevé en plein air »
- Label Rouge 07-04 « Poularde à Pattes Bleues, Fermière élevée en plein air »

sous réserve de l'approbation de ses statuts en assemblée générale extraordinaire et du dépôt desdits statuts en préfecture ou en mairie au plus tard le 31 mai 2008.

Fait le, 10 JUL. 2007

Marion ZALAY